

ERRATUM

Déclarations d'initiés

(Section 6.11 – Annexe 2)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est produite lors de la publication de l'Annexe 2 - *Déclarations d'initiés (Format électronique – SEDI)* à la section 6.11 des bulletins du 3 novembre 2022 (vol. 19, n° 43) et du 17 novembre 2022 (vol. 19, n° 45). Ces annexes n'affichaient pas de contenu.

En conséquence, l'Annexe 2 de la section 6.11 du présent bulletin présente l'information des 3 et 17 novembre 2022 et du 1^{er} décembre 2022.

Fait le 1^{er} décembre 2022.